

Le maire de Cuers doit être rappelé à l'ordre par l'Etat

mercredi 17 septembre 2008, par [LDH \(France\)](#), [Observatoire de la liberté de création](#) (Date de rédaction antérieure : 10 septembre 2008).

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création et de la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme.

Gilbert Perugini, nouveau maire de Cuers, s'est signalé au printemps dernier. Il a interdit dans sa ville un spectacle de rue, puis attaqué une compagnie invitée pour "*dégradation de la voie publique, incitation à la désobéissance et atteinte à la République (outrage à drapeau)*", puis tenté de poser des scellés sur la bibliothèque de théâtre Armand-Gatti qui abrite les locaux de la compagnie Orphéon.

Il vient de s'illustrer par un nouvel exploit. Le maire ose écrire : « *Etant donné l'absence de réponse de monsieur le procureur de la République suite à la plainte déposée par nos soins, nous vous confirmons notre décision de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes les activités de votre association.* » Le courrier a été remis par des policiers municipaux à la présidente de l'association Orphéon le 4 septembre.

Le travail théâtral est réputé dans toute la région PACA, mais aussi par ses pairs (elle a reçu au printemps un prix des Ecrivains associés du théâtre). La décision du maire l'informant de sa décision d'avoir à cesser toute activité aurait notamment pour conséquence la fermeture d'une bibliothèque théâtrale unique, contenant plus de 9 000 volumes.

La section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme et l'Observatoire de la liberté de création demandent solennellement à Madame le ministre de la Culture, et au préfet du Var, d'intervenir auprès de cet élu pour mettre un terme à ces voies de faits, et aux menaces, intolérables dans une démocratie, qu'il fait peser sur cette association.

Paris, le 10 septembre 2008